



Initiative OPTions

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Initiative pour des options novatrices d'interruption de grossesse, cycle de financement 3

REVISÉ - 24 Novembre 2021

SOMMAIRE

« Les droits des femmes sont des droits humains. Cela inclut les droits sexuels et reproductifs - et le droit d'accéder à des avortements sûrs et légaux. »

- *Politique d'aide internationale féministe du Canada*

Chaque année, plus de 25 millions d'avortements à risque sont pratiqués, entraînant l'admission d'environ 7 millions de femmes et de jeunes filles dans des établissements de santé pour des complications et 22 800 à 31 000 décès. La quasi-totalité (97 %) de ces avortements à risque se produisent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, où les services et les produits d'interruption de grossesse sont difficiles d'accès¹.

L'accès à l'interruption de grossesse est fondamental pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des jeunes filles et des personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses². Le droit de choisir quand et si l'on veut avoir un enfant est lié à la capacité de poursuivre des études, de gagner sa vie, de participer à la société et de s'épanouir. Limiter ces capacités entraîne d'innombrables conséquences sur le bien-être des femmes, des filles, des personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses, de leurs familles et de communautés entières. Même lorsque l'avortement est légal et techniquement disponible, l'accès à l'information, aux produits et aux services est souvent limité.

Les personnes qui choisissent d'interrompre une grossesse sont souvent confrontées à une stigmatisation importante découlant des normes sociales et des croyances culturelles, qui est aggravée par le manque de services accessibles et adaptés aux jeunes.

Historiquement, la recherche dans le domaine des médicaments et des procédures d'interruption de grossesse a été dissuadée, ce qui limite les options disponibles en matière de méthodes d'avortement. Cependant, il existe un potentiel de découverte d'une nouvelle méthode plus facile à administrer, plus pratique, plus accessible et plus économique (« méthode de nouvelle génération »). Outre les nouvelles méthodes, des innovations sont nécessaires pour surmonter les obstacles persistants qui continuent de limiter où, quand et comment une femme, une fille ou une personne ayant une identité sexuelle ou de genre différente peut interrompre une grossesse en utilisant les méthodes actuelles (« interventions d'accès »).

L'accès à l'avortement légal et sans risque est vital pour la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 3 **Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**, et de l'ODD 5: **Assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation de**

¹ Guttmacher Institute, *Abortion Worldwide 2017: Uneven Progress and Unequal Access* (Mars 2018)

² Par rapport aux femmes hétérosexuelles, les minorités sexuelles sont plus susceptibles d'avoir des grossesses adolescentes et non désirées. Les recherches suggèrent que, par rapport aux femmes hétérosexuelles, les femmes des minorités sexuelles sont plus souvent exposées à des facteurs de risque (par exemple, une initiation sexuelle plus précoce pour les grossesses adolescentes et non désirées ; les femmes des minorités sexuelles présentent également des facteurs de risque supplémentaires qui sont propres à leurs expériences). <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5819992/>

toutes les femmes et les filles, en particulier pour les cibles visant à assurer l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs et à réduire le taux mondial de mortalité maternelle.

L'objectif de l'**Initiative pour des options novatrices d'interruption de grossesse** (« Initiative OPTions ») est de soutenir des **idées audacieuses ayant un grand impact**[®] sur l'accès des femmes, des filles et des personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses à un avortement sans risque dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Nous recherchons des approches innovantes et transformatrices qui permettent aux femmes et aux filles de contrôler où, quand et comment elles interrompent leur grossesse. L'objectif de cette demande est de soutenir le développement et l'essai de 1) **nouvelles approches pour augmenter l'accès précoce aux produits et services d'avortement existants**, et 2) **des méthodes d'interruption de grossesse, d'interruption de conception ou d'induction des menstruations de nouvelle génération**.

Les propositions « d'accès » retenues recevront une subvention de démarrage pouvant atteindre 250 000 CAD et les propositions « méthodes de nouvelle génération » recevront des subventions de démarrage comprises entre 250 000 et 400 000 CAD sur une période de 18 à 24 mois pour développer et mettre à l'essai l'innovation proposée. En supposant qu'un nombre suffisant de propositions de qualité soit reçu, Grands Défis Canada prévoit attribuer environ 30 subventions de démarrage au cours de ce cycle de financement.

À la fin de la subvention de démarrage, les innovateurs qui auront fait la démonstration de principe de leur idée, qui auront élaboré des plans préliminaires et réalisables pour le déploiement à l'échelle et la durabilité, et qui auront obtenu des engagements des principales parties prenantes et de leurs partenaires nécessaires pour progresser sur la voie de l'échelle et de la durabilité. Les innovateurs retenus pourront être invités à demander un financement pour le déploiement à l'échelle³.

³ Le programme de Déploiement à l'échelle est un instrument de financement ouvert aux innovateurs qui ont réussi à faire la preuve de leur concept. Les demandes de financement DAE se font sur invitation seulement. Les conditions du financement DAE sont décrites sur le site Web de Grands Défis Canada.

DATE LIMITE DE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

Les dates limites de dépôt des demandes dépendront du volet de financement « accès » ou « nouvelle génération ». Veuillez consulter les critères de recevabilité complets à la section 3.3, car des changements importants ont été apportés depuis les demandes de propositions des cycles de financement 1 et 2.

Date limite	CANDIDATS ACCÈS	CANDIDATS NOUVELLE GÉNÉRATION
Inscription	En raison des délais de traitement, l'enregistrement d'un compte sur le portail Fluxx est suggéré au plus tard le 1er août 2021	Les inscriptions seront traitées sur une base continue. Il est préférable de s'inscrire tôt. Veuillez vous inscrire avant de commencer la procédure de demande afin de vous assurer qu'il reste des fonds.
Soumission	11 août 2021, à 12 h 00 HNE	Les candidatures complètes seront acceptées sur une base continue du 16 juin 2021 au 31 décembre 2022 (ou jusqu'à ce que les fonds soient épuisés). Il est préférable de soumettre les candidatures rapidement, car l'appel sera clos une fois les fonds attribués.

Pour présenter une demande de financement, les candidats **DOIVENT** utiliser le formulaire de demande en ligne fourni, qui est **UNIQUEMENT** accessible via le portail communautaire Fluxx de Grands Défis Canada : (<https://gcc.fluxx.io>). (Voir la section 3.1 Instructions relatives au dépôt d'une proposition.)

Pour les questions des candidats à l'accès qui ne sont pas abordées dans la FAQ, contactez info@optionsinitiative.org ou visitez WhatsApp (+1 (437) 219-1614, code QR ci-dessous) avant le 16 juillet 2021. Un document FAQ actualisé sera disponible sur le site Web de l'Initiative OPTions le 20 juillet 2021. Les candidats aux méthodes de nouvelle génération peuvent envoyer leurs questions à tout moment.



Pour obtenir de l'aide technique avec l'inscription ou le dépôt d'une proposition en ligne, contactez l'équipe de soutien technique Fluxx de Grands Défis Canada à <https://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/>

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	ii
DATE LIMITE DE DEPÔT D'UNE PROPOSITION	iv
1. INTRODUCTION	1
1.1 GRANDS DÉFIS CANADA	1
1.2 L'INITIATIVE OPTIONS	1
1.3 LE PROBLÈME.....	2
2. L'APPROCHE	3
2.1 OBJECTIF ET ORIENTATION.....	3
2.2 UTILISATEURS CIBLÉS.....	5
2.3 L'AVORTEMENT LÀ OÙ C'EST LÉGAL	6
2.4 CE QUE GRANDS DÉFIS CANADA NE FINANCERA PAS.....	6
2.5 FINANCEMENT DISPONIBLE	7
2.6 ÉTABLIR UNE DÉMONSTRATION DE PRINCIPE	7
2.7 ÉVALUATION DES RÉSULTATS	8
2.8 INNOVATION INTÉGRÉE	9
2.9 ÉCHELLE ET DURABILITÉ	9
2.10 L'ÉGALITÉ DES SEXES, LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	12
ET L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE	12
3. DÉPÔT D'UNE PROPOSITION ET PROCESSUS D'EXAMEN	12
3.1 CALENDRIER DES DEMANDES	13
3.2 INSTRUCTIONS POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION VIA LE PORTAIL FLUXX.....	15
3.3 PROCESSUS D'EXAMEN	16
3.4 DÉCISIONS DE FINANCEMENT	20
4. ACTIVITÉS ET PRODUITS LIVRABLES	20
5. PRINCIPES DIRECTEURS ET CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES	21
5.1 CONDITIONS DE FINANCEMENT	22
5.2 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ.....	24
5.3 GARANTIE	26
5.4 ACCÈS MONDIAL ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'ÉGARD DE L'INNOVATION FINANCÉE.....	26
5.5 ACCÈS MONDIAL ET ACCÈS AUX DONNÉES	27
5.6 POLITIQUE SUR L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE	28
5.7 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA	29
5.8 COÛTS.....	30
5.9 LOI APPLICABLE	31
5.10 GESTION DES RISQUES, SÉCURITÉ, ET LUTTE ANTI-TERRORISME ET ANTI-CORRUPTION	31
ANNEXE A : ADMISSIBILITÉ DES PAYS POUR LES CANDIDATS À L'ACCÈS	32
ANNEXE B : INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS CLES	35

1. INTRODUCTION

1.1 GRANDS DÉFIS CANADA

La vision de Grands Défis Canada est la suivante : **un monde dans lequel l'innovation accélère la réalisation des objectifs de développement durable**. Notre mission est la suivante : **catalyser l'innovation afin de sauver et d'améliorer la vie des personnes les plus vulnérables au Canada et dans les pays à revenu faible ou intermédiaire**.

Grands Défis Canada se consacre à soutenir les **idées audacieuses ayant un grand impact**[®]. Grâce au financement provenant d'une variété de partenaires gouvernementaux et d'organisations, dont Affaires mondiales Canada, notre mission est d'appuyer l'innovation qui sauve ou améliore la vie des plus vulnérables dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI) et au Canada. Notre vision est un monde dans lequel l'innovation accélère la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Comptant parmi les plus importants investisseurs axés sur l'impact au Canada, et avec une approche d'investissement féministe, Grands Défis Canada a soutenu un éventail de plus de 1 300 innovations dans plus de 100 pays. Grands Défis Canada estime que ces innovations ont le potentiel de sauver jusqu'à 1,78 million de vies et d'améliorer jusqu'à 64 millions de vies d'ici 2030.

Grands Défis Canada est hébergé au Centre Sandra Rotman du Réseau universitaire de santé, à Toronto.

Pour en savoir plus, veuillez consulter: <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/innovation-integree/>

Voir <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/> pour des informations sur nos programmes de financement, et <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/qui-nous-sommes/decouvrir-nos-innovations-et-resultats/> pour voir ce que Grands Défis Canada a financé jusqu'à présent.

1.2 L'INITIATIVE OPTIONS

L'Initiative pour des options novatrices d'interruption de grossesse (« Initiative OPTions ») est le programme d'investissement de Grands Défis Canada pour les innovations en matière d'interruption de grossesse sans risque.

L'objectif de l'Initiative OPTions est de soutenir l'accès des femmes, des filles et des personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses à un avortement sans risque dans les pays à revenu faible et intermédiaire. L'Initiative OPTions cherche des approches innovantes et transformatrices qui permettent aux femmes, aux filles et aux personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses de contrôler où, quand et comment elles interrompent leur grossesse en investissant dans le développement et l'expérimentation de 1) nouvelles approches pour augmenter l'accès précoce aux produits et services d'avortement existants (innovations « d'accès »), et 2) des méthodes

d'interruption de grossesse de nouvelle génération (innovations « de nouvelle génération »).

1.3 LE PROBLÈME

L'impact de l'avortement non sécuritaire est profond. Il s'agit non seulement d'une cause importante de décès et de complications sanitaires chez les filles, les femmes et les personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses, mais il a également des conséquences économiques et sociales incalculables. L'Institut Guttmacher estime que plus de 25 millions d'avortements non sécuritaires sont pratiqués chaque année. La grande majorité de ces avortements (environ 97 %) ont lieu dans les pays en développement. En conséquence, environ 7 millions de femmes et de filles sont admises dans des établissements de santé pour des complications et 22 800 à 31 000 en meurent chaque année, ce qui fait des avortements à risque l'une des principales causes mondiales de mortalité maternelle. Les femmes d'Afrique et d'Amérique latine sont touchées de manière disproportionnée. En Afrique, on compte 141 décès pour 100 000 avortements provoqués, et en Amérique latine, 108. La létalité moyenne mondiale et asiatique est à peu près la même, soit 62 décès pour 100 000 avortements provoqués.⁴

Il a été démontré que la planification familiale volontaire, y compris l'accès à un avortement sûr et légal, améliore les résultats en matière de santé maternelle et néonatale, favorise l'autonomisation des femmes et apporte des avantages socio-économiques. Les femmes en meilleure santé et ayant moins d'enfants participent davantage à la vie active, ce qui se traduit par des avantages économiques qui s'étendent aux enfants qui sont mieux éduqués et capables d'être plus productifs économiquement, entraînant ainsi une réduction de la pauvreté. Lorsque les enfants sont en meilleure santé, le nombre moyen d'enfants désirés diminue, ce qui renforce un cercle vertueux d'améliorations continues en matière de santé et de développement économique et de réduction de la pauvreté.

Limiter ces choix a une multitude d'implications pour le bien-être des femmes, des filles, des personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses, de leurs familles et de communautés entières. Pourtant, même lorsque l'avortement est légal et techniquement possible, l'accès aux informations, aux produits et aux services peut être limité en raison d'un large éventail d'obstacles complexes et imbriqués, et le choix de la méthode d'interruption de grossesse est souvent limité. Les facteurs limitatifs les plus importants sont les suivants :

- Coût des produits, des services et du transport nécessaire pour y accéder
- Distance par rapport à un centre de santé, un prestataire, une pharmacie ou une connexion mobile

⁴ Institut Guttmacher, *Abortion Worldwide 2017: Uneven Progress and Unequal Access* (Mars 2018)

- Disponibilité d'informations accessibles et de qualité
- Disponibilité, accessibilité et gamme de produits et services de qualité assurés
- Accès à un lieu privé, à un téléphone portable et/ou à un mode de paiement en ligne, indispensables pour l'auto-administration à distance de l'avortement médicamenteux, avec ou sans accompagnement par un professionnel de la santé
- Exigences légales telles que les périodes d'attente obligatoires et/ou le consentement de tiers ou de parents
- Stigmatisation découlant de normes et de croyances socioculturelles
- Manque de services conviviaux et adaptés aux jeunes

A cette liste s'ajoute l'**effet de la pandémie de coronavirus** sur les chaînes d'approvisionnement, la fourniture de services, les canaux de communication, la violence sexuelle et sexiste, les réglementations et les politiques. Dans certains pays, la pandémie a conduit à la mise en œuvre rapide d'innovations en matière de prestation et/ou à la désignation de « service essentiel », ce qui a transformé et amélioré les soins pour certaines personnes et a augmenté le recours à l'avortement médicamenteux. Malgré cette évolution positive, dans d'autres pays, on a constaté un effet contraignant dû aux confinements, aux interruptions de la chaîne d'approvisionnement et à une réglementation plus stricte. Dans tous les pays, les essais cliniques ont souffert de retards dans les approbations éthiques et d'exigences strictes en matière de distanciation physique, ce qui a limité les découvertes scientifiques essentielles.

L'innovation est nécessaire pour surmonter les obstacles persistants et nouveaux qui limitent le lieu, le moment et la manière dont une femme ou une fille peut interrompre une grossesse. À ce jour, l'Initiative OPTions a investi plus de 10,6 millions de dollars canadiens dans 38 innovations précoces destinées à éviter à des millions de femmes, de jeunes filles et de personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses de devoir recourir chaque année à des alternatives illégales, dangereuses ou auto-infligées.

2. L'APPROCHE

2.1 OBJECTIF ET ORIENTATION

L'objectif de cette demande de propositions (DP) est de soutenir l'accès des femmes, des filles et des personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses à l'avortement sans risque dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Nous recherchons des approches innovantes et transformatrices qui permettent aux femmes, aux filles et aux personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses de contrôler le lieu, le moment et la manière dont elles interrompent leur grossesse.

L'objectif de cette demande est de soutenir le développement et l'essai 1) **d'approches nouvelles ou améliorées pour augmenter l'accès précoce aux produits et services d'avortement existants**, et 2) **de méthodes d'interruption de grossesse, d'interruption de conception ou d'induction des menstruations de nouvelle génération** (voir encadré 1). Grands Défis Canada est à la recherche d'idées audacieuses conçues pour être mises en œuvre dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et provenant d'universités, d'organisations à but non lucratif ou d'entités à but lucratif, ainsi

que d'autres institutions reconnues. Les types d'institutions suivants sont particulièrement encouragés à postuler:

- Organisations et mouvements communautaires
- Intervenants nouveaux et/ou inhabituels dans le domaine de la santé et des droits sexuels et génésiques qui apportent une valeur ajoutée et de nouvelles perspectives à la pratique de l'avortement sans risqué
- Institutions en mesure d'introduire de nouvelles façons d'aborder le problème décrit à la section 1.3.
- Institutions académiques ou de recherche (pour les candidats Prochaine génération)
- Organisations dirigées par des jeunes, des femmes et/ou des personnes LGBTQI+ ou servant les intérêts de ces derniers.
- Organisations féministes
- Entreprises sociales et/ou modèles démontrant un potentiel précoce de viabilité financière

ENCADRÉ 1. DÉFINITION
« Méthodes de nouvelle génération »

OPTions définit les méthodes de nouvelle génération comme étant la découverte et/ou l'essai d'abortifs, d'interrupteurs de conception ou d'inducteurs de menstruation nouveaux ou sensiblement améliorés, ou d'équipements ou de procédures permettant d'interrompre les processus de grossesse.

Les innovations proposées doivent être audacieuses, **novatrices, transformationnelles et « hors des sentiers battus »**, et doivent avoir le potentiel de représenter une amélioration significative par rapport à l'accès actuel à l'avortement ou aux méthodes d'avortement sans risque dans l'un des deux domaines suivants :

1. **ACCÈS : Introduire ou accroître l'accès précoce à l'aspiration manuelle (AMIU)⁵ et/ou à l'avortement médicamenteux (AM)⁶.** Cela comprend, sans s'y limiter, les éléments suivants :
 - a. Décentralisation et démedicalisation des soins liés à l'avortement
 - b. Reclassification des méthodes d'avortement existantes pour qu'elles s'inscrivent dans les cadres réglementaires pertinents
 - c. Redéfinition et normalisation de l'avortement pour lutter contre la stigmatisation
 - d. Augmentation du nombre de prestataires formés et de services sûrs disponibles
 - e. Réduction des obstacles économiques à l'accès à l'avortement sans risqué
 - f. Amélioration de l'accès aux informations qui aideront une fille, une femme ou une personne ayant une identité sexuelle et de genre différente à interrompre une grossesse en toute sécurité.

⁵ L'aspiration manuelle intra-utérine (AMIU) est une méthode chirurgicale d'avortement qui consiste à extraire les tissus gestationnels de l'utérus.

⁶ L'avortement médicamenteux (AM) s'effectue à l'aide de pilules de mifépristone et de misoprostol.

Note : Seules les institutions légalement constituées dans un pays à revenu faible ou intermédiaire (voir l'annexe A) peuvent postuler pour le domaine d'intervention « amélioration de l'accès aux méthodes d'avortement existantes » de la demande de propositions.

2. **MÉTHODES DE NOUVELLE GÉNÉRATION : L'introduction d'une méthode d'avortement sans risque de nouvelle génération** qui apporte une ou plusieurs améliorations significatives par rapport aux méthodes existantes, notamment :
- a. Une efficacité égale ou supérieure à celle des méthodes d'interruption de grossesse existantes
 - b. Une permissivité dans les cadres réglementaires existants (dans le cas, par exemple, d'autres indications primaires)
 - c. Une capacité d'auto-administration avec une plus grande autonomie et une plus grande intimité
 - d. Une plus grande rentabilité par rapport aux méthodes sûres actuelles
 - e. Une facilité d'utilisation/conformité (administration d'un seul comprimé, par exemple)
 - f. Une réduction des effets secondaires et de la douleur
 - g. La capacité d'être administré efficacement à des stades antérieurs ou ultérieurs de la gestation

Veuillez noter qu'il s'agit du profil de produit cible pour les méthodes d'avortement sécurisé de nouvelle génération. Les propositions de stade préclinique et clinique sont admissibles, et les objectifs du projet pour la période de subvention de 18 à 24 mois seront adaptés en conséquence.

Note : Les institutions de tous les pays, y compris les institutions des pays à revenu élevé, peuvent poser leur candidature pour le domaine d'intervention « méthodes d'avortement de nouvelle génération » de la demande de propositions.

2.2 UTILISATEURS CIBLÉS

En définitive, les innovations doivent bénéficier aux femmes, aux filles et/ou aux personnes marginalisées ayant des identités sexuelles et de genre diverses dans les pays éligibles à revenu faible ou intermédiaire (annexe A). Les applications qui répondent aux besoins des personnes en situation d'urgence humanitaire, dans des pays juridiquement restrictifs, des régions où l'avortement est fortement stigmatisé, et dans des zones éloignées et difficiles à atteindre, sont particulièrement bienvenues.

2.3 L'AVORTEMENT LÀ OÙ C'EST LÉGAL

Les candidats doivent s'attaquer aux obstacles qui limitent l'accès à **l'avortement sans risque dans les pays où il existe un ou plusieurs motifs légaux de le soutenir**⁷. Bien que les lois et politiques prohibitives soient reconnues comme un obstacle majeur à la mise en place de services d'avortement sans risque, **la réforme juridique n'est pas un objectif de cette demande**, bien que les innovateurs soient encouragés à accroître la sensibilisation et la compréhension des lois locales pour s'assurer que les personnes qui choisissent d'avorter connaissent leurs droits. Les innovateurs doivent disposer d'un plan solide pour atténuer les risques de conséquences négatives involontaires qui pourraient découler d'une sensibilisation accrue au droit à l'avortement sans risque et aux services connexes, comme le risque de mise en œuvre de politiques plus restrictives.

2.4 CE QUE GRANDS DÉFIS CANADA NE FINANCERA PAS

Ce que Grands Défis Canada ne financera pas :

- initiatives de renforcement des capacités;
- mise en œuvre continue des programmes;
- idées non applicables aux femmes, aux filles et/ou aux personnes marginalisées ayant des identités sexuelles et de genre diverses dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ; et,
- idées non transformatrices, non innovantes et qui ne poussent pas le domaine au-delà des paradigmes et des hypothèses actuels.

Grands Défis Canada n'envisagera pas de financer des projets qui impliquent l'établissement de la démonstration de principe d'innovations dont les principaux droits de propriété intellectuelle sont détenus par une institution tierce, à moins que (a) l'institution tierce ait accordé au candidat des droits de licence suffisants sur l'innovation pour permettre un déploiement à l'échelle éventuel dans les pays à revenu faible ou moyen, ou (b) l'institution tierce soit disposée à signer un engagement envers Grands Défis Canada, s'engageant à respecter les [exigences d'accès mondial](#) de Grands Défis Canada.

Grands Défis Canada n'envisagera pas de financer des innovations semblables à des innovations préalablement financées par Grands Défis Canada. Consultez notre site Web pour une base de données consultable des innovations financées par Grands Défis Canada (<https://optionsinitiative.org/innovations/>). Notez que ces résultats de recherche n'incluront pas les innovations qui ont choisi de rester anonymes.

⁷ Institut Guttmacher, *Abortion Worldwide 2017: Uneven Progress and Unequal Access* (Mars 2018), Annexe Tableau 1 (p. 50). Le continuum de légalité de l'avortement s'étend de la catégorie 1, interdiction totale pour quelque motif que ce soit, à la catégorie 6, autorisant l'avortement sans restriction quant à la raison. Les quatre catégories intermédiaires autorisent l'avortement pour des motifs de plus en plus larges : pour sauver la vie d'une femme, pour protéger sa santé physique, pour protéger sa santé mentale et pour des raisons socio-économiques. De nombreux pays autorisent l'avortement pour au moins l'un des trois motifs supplémentaires suivants : si la grossesse résulte d'un viol ou d'un inceste, ou si le fœtus présente une anomalie grave.

2.5 FINANCEMENT DISPONIBLE

Financement de démarrage

Les propositions « d'accès » retenues recevront une subvention de démarrage pouvant atteindre 250 000 CAD et les propositions « méthodes de nouvelle génération » recevront des subventions de démarrage comprises entre 250 000 et 400 000 CAD sur une période de 18 à 24 mois pour développer et mettre à l'essai l'innovation proposée. En supposant qu'un nombre suffisant de propositions valables soit reçu, environ 30 subventions de démarrage seront accordées au cours de ce cycle de financement.

Financement de déploiement à l'échelle

Un nombre limité d'innovations financées dans le cadre de cette demande de propositions seront invitées à demander un financement de déploiement à l'échelle, d'un montant maximal de 3 millions de dollars canadiens, afin de soutenir le perfectionnement, l'essai et la mise en œuvre à grande échelle de solutions innovantes qui ont déjà passé l'étape de la démonstration de principe. Les projets de déploiement à l'échelle sont censés démontrer un impact réel et à grande échelle sur l'accès à l'avortement sans risque et évoluer vers l'échelle et la durabilité. Les projets de déploiement à l'échelle nécessitent le soutien de partenaires qui apportent à la fois des fonds et les compétences nécessaires aux innovations pour fonctionner durablement à l'échelle. Les innovations réussies peuvent être invitées à achever leur validation dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle. Rendez-vous sur la page <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/programs/deploiement-a-lechelle/> pour en savoir plus sur les financement de déploiement à l'échelle.

Bien que les fonds de contrepartie ne soient pas obligatoires au stade du financement de démarrage, tous les innovateurs sont encouragés à obtenir un cofinancement. L'établissement de partenariats stratégiques précoces peut améliorer la durabilité d'une innovation en suscitant une adhésion précoce et en fournissant des ressources et une expertise qui peuvent préparer les équipes au processus de passage à l'échelle, qui nécessite des fonds de contrepartie par le biais de partenariats.

2.6 ÉTABLIR UNE DÉMONSTRATION DE PRINCIPE

L'objectif premier de l'Initiative OPTions est de sauver et d'améliorer la vie des femmes, des filles et des personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses en finançant des innovations ayant un impact réel sur l'accès à des soins d'avortement sûrs. L'Initiative OPTions finance principalement des innovations de démarrage qui cherchent à tester et à établir une démonstration de principe. Une démonstration de principe réussie est généralement définie comme suit :

- **Pour les innovations Accès** : (1) Preuve, dans un contexte contrôlé ou limité, que l'innovation améliore l'accès à l'avortement sans risque et/ou réduit les obstacles importants à l'accès à l'avortement sans risque, et/ou (2) Preuve que l'innovation peut être mise en œuvre, soutenue et financée à l'échelle dans la ou les régions cibles.

- **Pour les innovations Génération** : Preuve d'un succès préclinique ou clinique dans la démonstration de l'efficacité d'un nouveau médicament, d'une nouvelle posologie, d'un nouvel équipement ou d'une nouvelle procédure pour un avortement sans risque, avec une taille d'échantillon suffisante (n) pour passer à la phase suivante de l'étude clinique.
- **Pour les innovations Génération et Accès** : Intérêt, financement et/ou engagements démontrés pour l'adoption de l'innovation de la part des principales parties prenantes, des personnes influentes et des partenaires nécessaires pour permettre la mise à l'échelle et la durabilité.

Les candidats sont censés décrire clairement (a) la démonstration de principe qu'ils essaient d'établir dans le délai de la subvention, et (b) la manière dont ils démontreront si la démonstration de principe a été réalisée à la fin de la période de subvention. Pour les innovations qui ne font pas la démonstration du principe à la fin de la période de financement, il est attendu des innovateurs qu'ils soient en mesure d'expliquer pourquoi leur innovation n'a pas fonctionné afin d'accélérer les progrès dans le secteur.

2.7 ÉVALUATION DES RÉSULTATS

L'Initiative OPTions donne la priorité au financement des innovations qui entraînent des changements mesurables dans les conditions de santé des femmes, des filles et des personnes ayant des identités sexuelles et de genre différentes. À ce titre, les projets doivent démontrer des changements mesurables dans les domaines suivants :

- **Pour les innovations Accès** : Amélioration de l'utilisation et de la disponibilité de moyens, de services et d'informations de haute qualité en matière d'avortement sans risque
- **Pour les innovations Méthodes de nouvelle génération** : Preuve scientifique d'un nouveau médicament, d'une nouvelle posologie, d'un nouvel équipement ou d'une nouvelle procédure pour un avortement sans risque qui constitue une amélioration significative par rapport aux méthodes existantes, comme décrit à l'annexe B

À cette fin, toutes les propositions doivent fournir un aperçu de l'approche de suivi, d'évaluation et d'apprentissage qui sera adoptée pour mesurer les résultats et identifier les lacunes, notamment :

- Les indicateurs qui seront utilisés pour mesurer l'impact de l'innovation sur l'accès à l'avortement sans risque, tels que l'amélioration de l'utilisation des services d'avortement sans risque, la disponibilité des services, la qualité des soins et la connaissance de l'avortement sans risque
- Les outils et méthodes de collecte de données (qualitatives et/ou quantitatives) qui seront utilisés pour mesurer les résultats

Les innovateurs devront rendre compte de tous les indicateurs énumérés à l'**annexe B** qui sont pertinents pour démontrer le succès de leur innovation.

2.8 INNOVATION INTÉGRÉE

Les projets sont invités à adopter une approche axée sur l'Innovation intégrée qui permet de coordonner l'innovation scientifique/technologique, sociale et/ou commerciale, en vue de concevoir des solutions à des défis complexes. Cela n'écarte pas les avantages uniques de chacune de ces formes d'innovation, mais met plutôt en évidence les puissantes synergies qui peuvent être réalisées en alignant les trois types d'innovation. Pour en savoir plus, voir : <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/innovation-integree/>

Les solutions proposées devraient donc inclure une combinaison de :

- **L'innovation scientifique/technologique** : a une base dans les sciences psychologiques, naturelles, de la santé ou du comportement, ou dans l'ingénierie ou l'économie ; peut être simple, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire de recourir à des solutions de haute technologie.
- **L'innovation sociale** : reconnaît et/ou aborde les déterminants sociaux, structurels et/ou politiques plus vastes de la santé, avec un accent particulier sur les inégalités de genre et intersectionnelles; elle tient compte du contexte local et/ou culturel qui intervient dans la mise en œuvre et le déploiement à l'échelle.
- **L'innovation commerciale** : maximise la valeur, la pertinence et la qualité unique de la solution pour susciter la demande et favoriser la viabilité financière; elle traite des obstacles à l'abordabilité et à l'accessibilité.

2.9 ÉCHELLE ET DURABILITÉ

Grands Défis Canada s'attend à ce que les innovations les plus réussies qu'il finance soient éventuellement déployées à l'échelle grâce à des partenariats, soit avec le secteur privé ou le secteur public, soit avec une combinaison des deux, et que le déploiement à l'échelle permette d'obtenir un impact significatif sur la santé pour les populations non ou mal desservies dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les candidats doivent démontrer de manière convaincante dans leur proposition comment et pourquoi ils pensent que leur projet sera éventuellement déployé en empruntant un ou plusieurs des voies suivantes :

- **Les voies de mise à l'échelle verticales** conviennent aux projets qui visent à étendre l'impact d'une innovation par une réforme politique, réglementaire ou institutionnelle à un niveau organisationnel supérieur.
- **Les voies de déploiement à l'échelle horizontales** conviennent aux projets qui s'étendent par diffusion et réplique au sein d'une région ou d'une autre. Ils peuvent promouvoir une approche décentralisée, basée sur la communauté, qui

peut ou non bénéficier de politiques favorables, d'institutions de soutien et d'agences gouvernementales.

- **Les voies de déploiement à l'échelle du secteur public** conviennent aux projets qui sont susceptibles d'obliger les ministères et les départements du gouvernement du pays hôte, les donateurs multilatéraux ou d'autres acteurs du secteur public à les mettre à l'échelle. Ils doivent être alignés sur le plan ou la stratégie nationale de santé du pays et pouvoir y être intégrés.
- **Les voies de déploiement à l'échelle du secteur privé** conviennent aux projets qui sont commercialement viables ou qui offrent une valeur pour attirer un partenaire du secteur privé, soit parce que les coûts de production et les prix de vente sont tels qu'ils assurent la rentabilité, soit parce que les utilisateurs réclament l'innovation et sont prêts à payer d'eux-mêmes.

Grands Défis Canada recherche des solutions qui ont le potentiel d'être mises à l'échelle, ainsi qu'une disponibilité de la part de l'équipe du projet de faire en sorte que l'innovation ait un impact à l'échelle. Une voie claire vers le déploiement à l'échelle tiendra compte des facteurs suivants : l'état de l'infrastructure locale ; les forces sociales, politiques et économiques ; la capacité de l'organisation et de sa direction ; le financement et les sources de revenus disponibles ; et les autres obstacles potentiels au déploiement à l'échelle. Il est recommandé aux projets de s'appuyer sur les systèmes locaux lorsque cela permet des gains d'efficacité et d'impliquer des jeunes ayant une expérience vécue afin d'augmenter la probabilité d'une mise à l'échelle.

Direction et équipe de projet efficaces

Pour obtenir un impact à grande échelle, les idées audacieuses doivent être défendues par des dirigeants efficaces et centrés sur les résultats, ayant la capacité de réunir et de mobiliser les principaux acteurs influents. Des équipes de projet efficaces ont besoin d'expérience, ou d'un plan pour mobiliser une expertise pertinente dans les domaines suivants :

- santé et droits sexuels et reproductifs;
- suivi et évaluation;
- analyse des données et statistiques; et
- travail dans la région ou le pays de mise en œuvre.

Les équipes multidisciplinaires/trans sectorielles sont encouragées afin de garantir une expertise scientifique, sociale et commerciale pertinente. Les équipes doivent démontrer la contribution de chaque membre du projet.

Entrepreneuriat social

Les entrepreneurs sociaux sont vivement encouragés à répondre à cette demande de propositions. Les entrepreneurs sociaux sont des personnes qui proposent des solutions innovantes aux problèmes sociaux les plus urgents de la société. Les entrepreneurs sociaux s'attaquent à des problèmes sociaux majeurs, proposent de nouvelles idées pour un changement à grande échelle et recherchent une approche durable pour obtenir un rendement social pour la société. Grands Défis Canada croit que l'entrepreneuriat

social est une caractéristique essentielle pour permettre la mise à l'échelle, la durabilité et la réalisation effective de l'impact.

Les entrepreneurs sociaux intéressés à présenter une proposition doivent s'assurer qu'ils ont la capacité juridique de conclure un contrat avec Grands Défis Canada. Grands Défis Canada ne finance pas les particuliers, les entreprises individuelles, les sociétés de personnes, les fiducies non constituées en société ou toute entité qui n'a pas la capacité juridique de conclure un contrat.

Compréhension du contexte local

Afin de contribuer à garantir un impact durable à grande échelle, il est essentiel que les équipes de projet et leurs collaborateurs comprennent l'infrastructure locale et le cadre de gouvernance (y compris les lois et la réglementation pertinentes), ainsi que le contexte social, politique et économique. Cela englobe les cultures, les traditions et les croyances locales, ainsi que la stigmatisation et la discrimination auxquelles sont confrontés les femmes, les adolescents, les enfants et les membres des communautés de genre et de sexualité diverses. Cela aidera les projets à mieux comprendre l'état de santé et les besoins de la collectivité, ainsi qu'à identifier les risques pour la réussite du projet. Les innovateurs sont invités à travailler dans les domaines prioritaires identifiés par les gouvernements locaux ou nationaux. Là où ils existent, les innovations devraient s'appuyer sur les systèmes locaux qui sont capables de rejoindre la population cible, qui appuient la santé et/ou le développement, ou qui s'attaquent à des déterminants de la santé. Les déterminants de la santé comprennent la pauvreté, l'inégalité (y compris l'inégalité entre les sexes), l'éducation et l'alphabétisation, l'âge, l'identification du sexe, la race et l'accès aux ressources en eau et en assainissement. Les innovations doivent convenir aux milieux à faibles ressources et leurs avantages doivent cibler les populations marginalisées et vulnérables des pays à revenu faible ou intermédiaire.

L'accès à un avortement sans risque est influencé par de multiples facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, la dynamique du pouvoir au sein des ménages et l'égalité des sexes au sens large, l'accès financier aux services, les cadres juridiques, les normes sociales et la stigmatisation, les croyances culturelles et religieuses, la disponibilité d'autres services de santé et de droits sexuels et reproductifs, et les environnements politiques régionaux, nationaux et mondiaux. En conséquence, il est prévu que les familles, les communautés, les prestataires de soins de santé, les entreprises, les décideurs politiques, les gouvernements et les agences internationales puissent tous jouer un rôle dans l'orientation et le soutien du projet.

Mobilisation des parties prenantes

Les parties prenantes, en particulier les femmes, les jeunes filles et les personnes ayant des identités sexuelles et de genre différentes, qui décideront en fin de compte d'utiliser la solution proposée, doivent être impliquées dès le début et pendant toute la durée du projet. Cela permettra de garantir que la solution sera prête à être adoptée. En outre, les parties prenantes peuvent offrir un aperçu de leur communauté et identifier les facteurs nécessaires à la réussite du projet.

2.10 L'ÉGALITÉ DES SEXES, LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Grands Défis Canada s'engage à promouvoir les principes de durabilité environnementale, d'égalité des sexes et d'approche fondée sur les droits de la personne de la façon suivante :

Durabilité environnementale : Grands Défis Canada exige que les candidats s'engagent à s'assurer que l'innovation n'aura pas d'effets environnementaux négatifs importants, y compris, mais sans s'y limiter, des effets à long terme et cumulatifs. Les candidats doivent s'assurer que la gestion des effets environnementaux, y compris toute analyse, est effectuée conformément aux processus environnementaux et aux exigences de Grands Défis Canada. Dans la mesure du possible, les candidats devraient intégrer des effets environnementaux positifs tout au long de leur projet.

Égalité des sexes : Grands Défis Canada s'est engagé à promouvoir les principes de l'égalité des sexes dans les innovations qu'il finance et dans l'ensemble de l'organisation. Plus précisément, Grands Défis Canada appuie les objectifs suivants : (1) faire progresser la participation égale des femmes, des filles, des garçons, des hommes et des personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses en tant que décideurs dans l'élaboration du développement durable de leurs sociétés; (2) promouvoir la réalisation des droits humains des personnes de tous les sexes; 3) réduire les inégalités entre les sexes dans l'accès aux ressources et le contrôle sur celles-ci ainsi que dans les avantages du développement. Nous pensons que le soutien de l'égalité des sexes est un objectif important en soi et que l'adoption d'une perspective de genre dans la sélection et la gestion des innovations axées sur le développement favorisera un impact durable.

Approche fondée sur les droits de la personne : Grands Défis Canada s'engage à promouvoir une approche basée sur les droits de la personne. Cela inclut la reconnaissance que l'inégalité et la marginalisation privent les gens de leurs droits humains. Cela inclut plus particulièrement les principes de participation, d'inclusion, d'équité, de transparence et de responsabilité dans le projet d'un.e candidat.e.

Dans le cadre de leur accord de subvention, les innovateurs du programme de déploiement à l'échelle doivent se conformer aux politiques de Grands Défis Canada concernant ces thèmes transversaux.

3. DÉPÔT D'UNE PROPOSITION ET PROCESSUS D'EXAMEN

Toutes les propositions sont soumises à un processus d'examen en plusieurs étapes avant que le conseil d'administration de Grands Défis Canada ne prenne une décision finale en matière de financement.

PROCESSUS DE SÉLECTION POUR LE FINANCEMENT DE DÉMARRAGE



Questions

Veillez d'abord consulter notre « [Foire aux questions](#) » située sur le site Web de l'Initiative OPTions. Pour les questions relatives aux demandeurs Accès qui ne sont pas abordées dans la FAQ, contactez nous à info@optionsinitiative.org ou par WhatsApp (+1 (437) 219-1614, code QR ci-dessous) avant le 16 juillet 2021. Une version actualisée de la FAQ sera disponible sur le site Web de l'Initiative OPTions le 20 juillet 2021. Les candidats Méthodes de nouvelle génération peuvent envoyer leurs questions à tout moment.



Langue

Les candidatures peuvent être présentées en anglais ou en français. Les demandes dans toute autre langue seront rejetées sans examen. Notez que la qualité de la proposition en anglais ou en français ne jouera pas un rôle dans l'évaluation de la proposition, sauf si elle affecte la clarté de l'information.

Trousse à outils pour les innovateurs

Les candidats sont encouragés à accéder à la [trousse à outils](#) en ligne pour les innovateurs de Grands Défis Canada, qui contient des documents destinés à aider les chercheurs et les innovateurs à élaborer leurs propositions de projet et à planifier la façon dont leur innovation peut être mise à l'échelle de façon durable et avoir un impact mondial. Notre [portail sur l'égalité des sexes](#) fournit un ensemble d'outils sur l'égalité des sexes.

3.1 CALENDRIER DES DEMANDES

Il existe deux filières distinctes de soumission des demandes : une pour les innovations Accès et une pour les innovations Méthodes de nouvelle génération. Les demandes pour Accès et la Prochaine génération **doivent** être soumises par le biais du portail Fluxx de Grands Défis Canada (<https://gcc.fluxx.io>). Veuillez consulter la section 3.2 pour les instructions relatives au portail de candidature.

Demandes Accès

Dates clés	Événement
16 juin 2021	Ouverture des inscriptions
16 juillet 2021	Date limite pour les questions relatives à la demande de propositions non liées à des problèmes techniques
1er août 2021	Date limite pour ouvrir un compte Fluxx (https://gcc.fluxx.io) Note : Si vous avez demandé un financement par le passé, vous avez déjà un compte. Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement au portail. Cliquez simplement sur : Créer ou réinitialiser le mot de passe .
11 août 2021	Date limite de dépôt des candidatures à 12h00 HNE
Janvier 2022	Notification du statut de la demande
Mars 2022	Date de début prévue pour les projets

Demandes Méthodes de nouvelle génération

Les candidatures seront examinées sur une base continue. Les demandes soumises à une date antérieure sont préférées. Grands Défis Canada s'efforcera de fournir une décision de financement aux demandes dans les six mois suivant leur soumission.

Dates clés	Événement
16 juin 2021	Ouverture des inscriptions. Les candidats doivent ouvrir un compte Fluxx (https://gcc.fluxx.io) Note : Si vous avez demandé un financement par le passé, vous avez déjà un compte. Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement au portail. Cliquez simplement sur : Créer ou réinitialiser le mot de passe .
31 décembre 2022	La date limite de dépôt des demandes est fixée à 12h00 HNE ou jusqu'à ce que les fonds aient été dépensés. Veuillez vous inscrire avant de commencer le processus de candidature pour vous assurer qu'il reste des fonds.

3.2 INSTRUCTIONS POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION VIA LE PORTAIL FLUXX

Pour présenter une demande de financement, les candidats doivent utiliser l'application en ligne fournie, qui n'est accessible que via le portail Fluxx de Grands Défis Canada (<https://gcc.fluxx.io>).

Grands Défis Canada ne peut pas fournir les questions relatives aux propositions par courriel, et les propositions soumises par courriel ne seront pas prises en considération. Google Chrome est le navigateur recommandé (N'UTILISEZ PAS Internet Explorer).

1. Allez à **<https://gcc.fluxx.io>**.
 - Si vous avez demandé du financement dans le passé, vous possédez déjà un compte. Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement à Fluxx – il vous suffit de cliquer sur le lien [réinitialiser ou créer un mot de passe](#).
 - Si vous êtes un **nouvel** utilisateur (ou si l'option « Mot de passe oublié » ne fonctionne pas), cliquez sur le bouton « Créer un compte ». Il faudra jusqu'à trois jours ouvrables pour recevoir vos identifiants de connexion et cela peut prendre encore plus de temps durant les périodes de pointe. Assurez-vous de le faire le plus tôt possible afin de disposer de suffisamment de temps pour passer en revue et compléter la proposition.
 - Une fois vos renseignements traités, vous recevrez par courriel un nom d'utilisateur et un lien URL vous permettant de définir le mot de passe de votre choix. Cliquez sur le lien fourni dans le courriel pour choisir un mot de passe de votre choix.
 - Si vous vous ouvrez un nouveau compte au nom d'un collègue, vous devez saisir tous les renseignements (y compris la date de naissance) du chef de projet et de l'organisation candidate. Ces noms apparaîtront sur le formulaire de demande et ne peuvent pas être modifiés sans communiquer avec Grands Défis Canada.
2. Une fois que vous avez accès à un compte, entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Cliquez sur **Sign in (Connexion)**.
3. Cliquez sur le lien **Welcome (Bienvenue)** dans le menu de gauche, puis faites défiler vers le bas et cliquez sur le bouton **Start an Application (Commencer une proposition)**.
 - Vous pouvez Sauvegarder votre travail à tout moment et y retourner plus tard en ouvrant une session dans votre compte et en cliquant sur **Drafts (Ébauches)**, puis en cliquant sur **Edit (Réviser)**.
 - Lorsque vous avez terminé les modifications, sauvegardez votre formulaire et cliquez sur le bouton **Submit (Soumettre)**. Une fois que vous avez soumis votre proposition, vous ne pouvez plus la modifier.
 - **Vous devez soumettre votre candidature au plus tard le 11 août 2021 à 12h00 HNE.**

Pour plus de détails sur les étapes ci-dessus (y compris les captures d'écran), consultez le [Guide de référence rapide Fluxx](#) qui décrit comment créer un compte Fluxx, comment réinitialiser le mot de passe d'un compte existant et d'autres conseils utiles sur la navigation dans Fluxx et le formulaire de présentation d'une proposition. Si vous avez besoin d'assistance technique avec le processus d'inscription ou pour présenter votre proposition en ligne, contactez l'équipe de soutien technique Fluxx de Grands Défis Canada, à <http://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/>.

3.3 PROCESSUS D'EXAMEN

Les deux demandes seront soumises à un processus d'examen en trois étapes, comprenant : une sélection d'admissibilité, une sélection d'innovation et une évaluation externe par les pairs.

Sélection et critères d'admissibilité

Grands Défis Canada examinera les demandes sur la base des critères d'admissibilité décrits ci-dessous. Les demandes qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité seront retirées du processus d'examen. Les critères d'admissibilité sont énumérés ci-dessous :

1. Les candidats éligibles comprennent les entreprises sociales et autres institutions reconnues (par exemple, les organisations à but non lucratif, les institutions académiques et les sociétés à but lucratif) qui :
 - sont formées et légalement constituées dans un pays éligible, tel que déterminé par le domaine d'intervention de l'appel d'offres auquel l'institution postule
 - peuvent exécuter avec succès les activités dans leur domaine technique respectif
 - sont capables de recevoir et d'administrer des subventions
 - ne sont pas des entreprises individuelles⁸
 - ne sont pas des bureaux de pays des Nations unies

2. Les institutions doivent être constituées comme suit :
 - Demandeurs Accès : Seules les institutions légalement constituées dans un pays à revenu faible ou intermédiaire peuvent postuler pour le domaine d'intervention « amélioration de l'accès aux méthodes d'avortement existantes » de la demande de propositions.
 - Demandeurs Méthodes de nouvelle génération : Les institutions de tous les pays, y compris les institutions des pays à revenu élevé, peuvent poser leur candidature pour le domaine d'intervention « méthodes d'avortement de nouvelle génération » de la demande de propositions.

⁸ Cela inclut toute structure commerciale qui place la responsabilité sur un ou plusieurs individus (c'est-à-dire les sociétés à responsabilité limitée ou les fiducies non incorporées dans certaines juridictions) plutôt que sur une entité ou une organisation commerciale incorporée.

3. Un projet ne peut avoir qu'un.e (1) seul.e responsable de projet, qui doit être affilié.e à l'institution à partir de laquelle la proposition est soumise. Le/la responsable de projet doit être la personne ayant le plus haut niveau de responsabilité travaillant directement sur le projet et sera le point de contact pour GDC.
4. Un.e responsable de projet ne peut figurer que sur une (1) seule demande pour la présente demande de propositions.
5. Chaque institution ne peut soumettre qu'une (1) proposition par domaine d'intérêt de la DP (c'est-à-dire une proposition pour les innovations qui améliorent l'accès aux méthodes d'avortement existantes et une proposition pour les méthodes d'avortement de la prochaine génération). Pour les universités, une (1) proposition par domaine d'intérêt de l'appel d'offres sera acceptée pour chaque centre de recherche de l'université.
6. Les responsables de projet financés dans le cadre des séries 1 ou 2 du programme OPTions ne peuvent pas soumettre de candidature pour la série 3; toutefois, les institutions financées dans le cadre des séries 1 et/ou 2 peuvent soumettre une candidature (si tous les critères d'éligibilité sont remplis) avec un.e responsable de projet différent.e.
7. Les demandes doivent comprendre toutes les informations requises. Seules les demandes complètes seront examinées par le comité d'examen.
8. Les idées proposées doivent être conformes aux domaines d'intérêt (section 2.1) et aux utilisateurs cibles (section 2.2). Tout ce qui relève de la rubrique « Ce que Grands Défis Canada ne financera pas » (section 2.4) n'est pas admissible.
9. Il incombe au/à la candidat.e d'obtenir toutes les approbations, tous les consentements ou tous les examens légaux et/ou réglementaires nécessaires pour accepter des fonds de subvention étrangers et/ou mener les activités du projet avant de demander un financement de Grands Défis Canada. Les candidats qui prévoient de mener des activités de projet en Inde et qui doivent s'inscrire auprès du ministère de l'Intérieur en vertu de la loi sur la réglementation des dons de bienfaisance de 2020 (FCRA) doivent le faire avant de présenter leur demande et soumettre soit l'approbation de leur organisation en vertu de la FCRA, y compris une preuve de conformité, soit une certification écrite indiquant que l'approbation de la FCRA n'est pas requise. Vous devriez consulter vos propres conseillers juridiques pour déterminer si la FCRA s'applique à votre organisation le plus tôt possible. Grands Défis Canada n'acceptera pas les demandes d'entités indiennes sans les documents ci-dessus.
10. Grands Défis Canada peut, en tout temps et à sa seule discrétion, modifier les critères d'admissibilité en ce qui concerne les candidats individuels, les

responsables de projet et/ou les pays admissibles, dans la mesure où ces modifications ne nuisent pas de façon importante au processus d'examen.

Veillez noter :

- Grands Défis Canada doit approuver tout changement dans l'organisation, l'institution, le pays de mise en œuvre ou le chef de projet du candidat par rapport à la demande initiale.
- Les responsables de projet sont tenus de demander et d'obtenir l'accord de leur institution affiliée avant de soumettre leur demande.
- Les candidats Méthodes de nouvelle génération issus de pays à revenu élevé sont vivement encouragés à collaborer avec un innovateur basé dans un pays à revenu faible ou intermédiaire, mais ce n'est pas une exigence au niveau de l'investissement de la démonstration de principe.

Tri axé sur l'innovation

La section du résumé du projet de la demande sera évaluée à l'aide des critères ci-dessous. Les propositions qui manquent d'innovation et de pertinence seront éliminées du processus à ce stade. Remarque : le tri axé sur l'innovation n'évaluera pas la faisabilité ou la qualité du plan du projet.

Critères de sélection de l'innovation :

1. Pertinence

- La solution proposée répond-elle au problème spécifique décrit à la section 1.3 et à l'Initiative OPTions décrite à la section 1.2?
- Traite-t-elle explicitement, ou vise-t-elle à traiter à terme, les besoins des femmes, des filles et/ou des personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses, difficiles à atteindre et marginalisées, dans les pays à revenus faibles ou intermédiaires?

2. Innovation

- La solution proposée, qui vise à accroître l'accès à l'avortement sécurisé dans les pays à revenus faibles ou intermédiaires, ou à développer/tester des méthodes d'interruption de grossesse de nouvelle génération, est-elle innovante et clairement articulée?
- L'innovation représente-t-elle plus qu'une amélioration marginale par rapport aux approches actuelles?
- L'application coordonnée d'une innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale intégrée est-elle clairement démontrée, comme défini dans la section 2.8?

Examen externe par les pairs

Les propositions jugées pertinentes et innovantes passeront à l'étape de l'examen externe par les pairs. À ce stade, un groupe d'examen par les pairs composé d'experts

indépendants de l'extérieur des domaines scientifique, social et commercial – y compris des innovateurs (passés ou présents) – examinera la proposition complète en fonction des critères énumérés ci-dessous.

Critères d'évaluation :

1. Impact, innovation et potentiel de transformation

- Dans quelle mesure l'innovation aborde-t-elle les principaux obstacles qui limitent l'accès à l'avortement sans risque? L'innovation proposée a-t-elle le potentiel de transformer fondamentalement la manière dont est relevé le défi de l'avortement sans risque dans les pays à revenu faible ou intermédiaire?
- L'innovation proposée est-elle audacieuse, nouvelle et démontre-t-elle plus qu'une amélioration marginale par rapport aux approches actuelles?
- L'idée proposée intègre-t-elle une innovation scientifique/technologique, sociale et/ou commerciale, telle que définie à la section 2.8?
- La proposition répond-elle, ou vise-t-elle à répondre, aux besoins exprimés par les femmes, les filles et/ou les personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses, difficiles à atteindre et marginalisées, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire?
- L'innovation proposée a-t-elle un impact potentiel élevé?
 - **Accès** : Impact sur l'accès à l'avortement sans risque, tant en termes de nombre de personnes touchées que d'impact par personne?
 - **Méthodes de nouvelle génération** : L'innovation offre-t-elle une ou plusieurs améliorations significatives par rapport aux méthodes existantes, et l'idée est-elle viable?

2. Plan d'exécution du projet

- Le projet est-il conçu pour faire la démonstration de principe de l'idée, telle que définie à la section 2.6?
- Le projet est-il clairement articulé, techniquement/scientifiquement solide et réalisable dans le cadre du financement et du calendrier de la subvention de démarrage?
- La proposition vise-t-elle à atteindre les objectifs d'égalité des sexes, de durabilité environnementale et d'approche fondée sur les droits de la personne, tels que décrits à la section 2.10?
- Le projet reconnaît-il les risques potentiels et présente-t-il des stratégies d'atténuation potentielles, par exemple, par le biais de normes de sauvegarde et de qualité des soins?

3. Potentiel d'échelle et de durabilité

- Le plan décrit-il clairement le potentiel d'extension (profondeur ou ampleur) et de durabilité au-delà de la phase de démonstration de principe?
- Dans quelle mesure l'innovation proposée est-elle appropriée pour une mise en œuvre et un déploiement futurs dans les pays à revenu faible ou intermédiaire?

- Les preuves générées lors de la validation du concept auront-elles le potentiel nécessaire pour être prises en considération pour le passage à un financement à grande échelle?
- 4. Capacité de la direction à agir en champion du changement**
- Le/la responsable de projet et les principaux membres de l'équipe sont-ils correctement formés, expérimentés et positionnés pour mener à bien le travail proposé (c'est-à-dire expertise médicale, scientifique, sociale et/ou commerciale)? Les partenariats proposés et la composition des équipes pluridisciplinaires augmentent-ils les chances de succès?
 - L'institution apporte-t-elle une valeur ajoutée et de nouvelles perspectives à l'espace de l'avortement sécurisé, et est-elle en mesure d'introduire de nouvelles façons de résoudre le problème défini dans la proposition?
- 5. Valeur en contrepartie de l'effort**
- La portée du travail proposé et les fonds demandés sont-ils raisonnables et proportionnels aux objectifs de la proposition?

3.4 DÉCISIONS DE FINANCEMENT

L'examen externe par les pairs donnera lieu à une note indépendante pour toutes les demandes. Seules les demandes les mieux notées, dans chaque catégorie (accès et méthodes de la prochaine génération), seront recommandées pour le financement au conseil d'administration de Grands Défis Canada, qui prendra les décisions finales de financement à la seule discrétion du conseil d'administration, y compris ses droits réservés énoncés à la section 5.7. Sur la base des résultats du comité d'examen ou pendant le processus de négociation, des améliorations au plan de projet proposé, à la structure, au montant et à la supervision pourront être exigés avant qu'une entente de financement ne soit finalisée.

4. ACTIVITÉS ET PRODUITS LIVRABLES

Les innovateurs financés dans le cadre de ce programme devront entreprendre les activités et fournir les produits livrables énumérés ci-dessous, en vue de faire la démonstration des progrès et de la réussite de leur projet :

1. Rapports sur le rendement traitant de l'utilisation des fonds, des apprentissages et des résultats obtenus. La fréquence des rapports sera tous les trois ou six mois, en fonction de notre évaluation du projet et du risque institutionnel.
2. Diffusion des connaissances en temps opportun, notamment par les biais suivants :
 - a) réseaux sociaux
 - b) publications en libre accès
 - c) dépôt de données (avec protection de l'identité des personnes) dans des référentiels accessibles au public
 - d) communiqués de presse

- e) conférences
- f) engagement auprès des parties prenantes

Grands Défis Canada doit être reconnu dans toute activité de diffusion des connaissances.

3. Un rapport final qui rend compte des dépenses financières et présente une évaluation claire de l'impact du projet. Veuillez noter qu'une retenue de 5 % des fonds sera appliquée à tout financement accordé dans le cadre de ce programme, laquelle sera remise à l'innovateur sur présentation d'un rapport final satisfaisant et d'une justification complète des coûts.
4. Mise à jour continue après l'octroi de la subvention sur l'impact, l'accès mondial, l'accès aux données et la gestion des droits de propriété intellectuelle des innovations soutenues.
5. Participation à la plateforme de conseil et de soutien des initiatives OPTions, conçue pour soutenir le renforcement des capacités des innovateurs, leur réseau et leurs objectifs de collecte de fonds en fonction des besoins exprimés⁹.

Des instructions sur la préparation des rapports seront fournies aux candidats retenus. Des rapports d'étape par écrit et des conversations par téléconférence pourront être requises pour satisfaire aux exigences en matière de rapport.

En plus des activités mentionnées ci-dessus, on s'attend à ce que les innovateurs :

- participent à des activités sécuritaires d'engagement du public; et
- contribuent au programme d'apprentissage pour relever des défis spécifiques, y compris la participation à des rencontres telles que les réunions annuelles des Grands Défis, tel que demandé.

Les innovateurs bénéficiant d'un financement doivent conserver les documents justificatifs du projet jusqu'au 31 mars 2031 après la fin de la convention de subvention, y compris les dossiers financiers, et peuvent faire l'objet d'une vérification par Grands Défis Canada ou tout autre bailleur de fonds de cette initiative. Les exigences connexes, ainsi que la liste complète et détaillée des activités et des résultats attendus, seront reflétées dans l'accord de subvention.

5. PRINCIPES DIRECTEURS ET CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cette section présente un aperçu général des principes directeurs et des conditions de financement de Grands Défis Canada. S'ils sont sélectionnés pour recevoir un financement, les innovateurs seront tenus de se conformer aux politiques connexes.

⁹ La disponibilité de la plateforme de conseil et de soutien OPTions dépend de la réussite des efforts de collecte de fonds et peut ne pas être proposée à tous les innovateurs.

Ces politiques peuvent être mises à jour de temps à autre et se trouvent sur le [site de Grands Défis Canada](#).

5.1 CONDITIONS DE FINANCEMENT

COÛTS ADMISSIBLES

Ce qui suit donne un aperçu général des coûts directement liés à la mise en œuvre d'un projet qui sont admissibles au financement de Grands Défis Canada. Pour plus de précisions, veuillez consulter la [Directive sur les dépenses admissibles et non admissibles](#) de Grands Défis Canada.

Rémunération – financement des employés du bénéficiaire

La rémunération comprend les salaires et les taux de salaire journaliers payés aux employés pour le travail directement lié au projet. Les salaires et les taux de salaire journaliers devraient être comparables à ceux du marché local pour un travail similaire. Les coûts suivants sont considérés comme faisant partie de la rémunération : les salaires directs et les avantages sociaux versés conformément aux politiques internes.

Frais des sous-traitants

Les sous-traitants sont des personnes ou des groupes externes engagés par un innovateur pour fournir des biens et/ou des services dans le cadre du projet. Les paiements sont effectués dans le cadre d'un accord de sous-traitance. L'innovateur et le sous-traitant doivent avoir une relation sans lien de dépendance pour éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu. La sous-traitance ne doit pas dépasser vingt pour cent (20 %) de la valeur totale de la contribution de Grands Défis Canada.

Les tarifs individuels ou les montants négociés dans le cadre d'un accord de sous-traitance doivent être conformes aux exigences de la [Politique de passation des marchés](#) de GDC et ne pas dépasser la juste valeur marchande du service ou du bien en question. Les contrats supérieurs à 25 000 \$ par an doivent faire l'objet d'un appel d'offres, à moins qu'il n'y ait une raison valable de ne pas le faire, ce qui nécessiterait l'approbation préalable de GDC.

Frais de voyage

Les frais de déplacement réels et raisonnables directement liés à la mise en œuvre du projet et engagés par l'innovateur conformément aux dispositions de la [Politique sur les voyages](#) sont des dépenses admissibles.

Biens et fournitures

Les coûts réels et raisonnables découlant de l'achat, de la location, de l'entretien, du transport et de l'installation de biens, d'actifs et de fournitures directement liés au projet, à condition que ces coûts ne dépassent pas leur juste valeur marchande et soient des dépenses admissibles.

Coûts du matériel

Le « matériel » est défini comme tout bien ayant une durée de vie utile de plus d'un an et coûtant plus de 1 000 \$ CAN l'unité. Le prix payé doit être raisonnable par rapport aux

autres options qui s'offrent sur le marché. Le coût peut comprendre le prix d'achat de base et les frais de transport et d'installation du matériel.

Le matériel coûtant plus de 25 000 \$ par an doit faire l'objet d'un appel d'offres, conformément à la [Politique de passation des marchés](#) de GDC, sauf s'il existe une raison valable de ne pas le faire, ce qui nécessite l'approbation préalable de GDC.

Coûts d'administration du projet

Les coûts d'administration réels et raisonnables directement liés à la mise en œuvre du projet sont admissibles. Ces coûts comprennent :

- Les frais de télécommunications (Internet, fax, cellulaire), les frais de poste et de messagerie;
- Les coûts de traduction, de traitement de texte, d'impression et de production des rapports sur le projet et du matériel de lecture;
- Les frais de réunion, d'ateliers, de conférence (y compris; les frais de repas et de déplacement des participants);
- Les coûts liés aux locaux à bureaux et aux services publics connexes, requis pour la mise en œuvre du projet;
- Les frais de publication pendant la durée du projet;
- Les coûts liés aux approbations en matière d'éthique et aux comités d'examen; et
- Les autres types de dépenses administratives liées directement aux activités du projet.

Sous-subsidations

Un bénéficiaire de subvention subalterne, ou sous-subsidation, est défini comme une organisation externe qui agit comme partenaire pour fournir des services clés nécessaires à la réalisation du projet et qui ne peut être facilement remplacée par un fournisseur. Les frais des bénéficiaires de subventions subalternes sont des dépenses admissibles en autant que les exigences suivantes soient remplies :

- Les bénéficiaires de subventions subalternes doivent être des personnes morales ayant la capacité de conclure des accords juridiques;
- Les bénéficiaires de subventions subalternes sont soumis aux mêmes exigences et politiques en matière de dépenses admissibles que l'innovateur; et
- Les bénéficiaires de subventions subalternes doivent consigner les dépenses engagées dans un grand livre général détaillé et soumettre ce grand livre général détaillé à GDC avec le rapport financier final de l'innovateur.

Coûts indirects et généraux

Les innovateurs ont droit de réclamer des coûts indirects, calculés à hauteur de 10 % de tous les coûts directs. Les coûts indirects sont des coûts qui ne peuvent pas être directement liés à une activité spécifique du projet.

Les innovateurs doivent systématiquement imputer les coûts comme coûts indirects ou coûts directs et ne doivent pas comptabiliser en double ou imputer de manière incohérente le même coût ou les mêmes catégories de coûts simultanément.

Veillez noter : Seuls les coûts engagés pendant la durée du projet sont considérés comme admissibles. Toute dépense engagée après la date de fin du projet ne peut être imputée au financement de Grands Défis Canada.

CONDITIONS DE DÉBOURSEMENT

1. Déboursement d'une avance : Une avance initiale correspondant aux besoins de trésorerie estimés pour les coûts admissibles prévus au cours de la première période sera versée après la signature de l'accord de subvention et de toute étape convenue. Les paiements subséquents seront effectués au moyen d'avances trimestrielles ou semi-annuelles correspondant aux besoins de trésorerie estimatifs pour couvrir les coûts admissibles. Les avances seront assujetties à une retenue de 5 % du montant prévu.
2. Toutes les demandes d'avances et tous les rapports financiers soumis doivent être signés par un cadre supérieur détenant un titre de comptable professionnel certifié et par le/la responsable du projet.
3. Avances en cours : Les avances déboursées ne peuvent couvrir plus de deux périodes, et à aucun moment il n'y aura d'avances en cours couvrant les besoins de trésorerie de plus de deux périodes. Ainsi, avant qu'une avance ne soit déboursée pour une troisième période, la première période devra avoir été comptabilisée.
4. Compte bancaire séparé et intérêts perçus sur les avances déboursées : un compte bancaire distinct, portant intérêt, devra être maintenu pour le projet.
5. Le déboursé final sera assujetti aux conditions suivantes :
 - a. Le projet est achevé conformément à l'accord de subvention; et
 - b. Grands Défis Canada a reçu et accepté tous les rapports finaux, y compris l'achèvement et la présentation de la documentation requise pour toutes les étapes en vertu de l'accord de subvention.

AUDIT

Les dépenses du projet pourront faire l'objet d'un audit de la part de Grands Défis Canada jusqu'au 31 mars 2031, au terme de la conclusion de l'accord de subvention entre Grands Défis Canada et le bénéficiaire du financement.

5.2 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Afin de nous aider dans l'évaluation et l'analyse des projets, toutes les propositions et tous les documents, communications et matériels connexes soumis à Grands Défis Canada (collectivement les « documents de présentation ») pourront être partagés avec Affaires mondiales Canada et/ou avec d'autres partenaires de financement, et pourront

être divulgués publiquement. En soumettant des documents de présentation à Grands Défis Canada, le candidat accorde du même coup à Grands Défis Canada et à Sa Majesté la Reine du chef du Canada (« Sa Majesté ») une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non-exclusive, non-commerciale, libre de charges ou de redevances aux fins d'utiliser, reproduire, adapter, modifier, améliorer, développer, traduire, publier, diffuser, distribuer, communiquer au public par télécommunication et afficher les documents de présentation, en tout ou en partie, dans n'importe quelle forme, média, ou technologie connue ou développée ultérieurement, y compris le droit d'autoriser les autres à faire de tels actes et le droit de céder sous licence ces droits à d'autres, aux mêmes conditions. Chaque candidat renonce ainsi à tous les droits moraux qu'il possède à l'égard des documents de présentation en faveur de Grands Défis Canada, de Sa Majesté et de chacun de leurs titulaires de sous-licences, successeurs, représentants, ayants droit, employés et agents.

Les propositions seront soumises à un examen externe par des experts indépendants, des conseillers et des co-bailleurs de fonds potentiels (dont les résultats seront confidentiels), en plus de l'analyse faite par notre personnel. Veuillez noter qu'une copie des examens externes de chaque proposition soumise sera partagée avec le personnel de Grands Défis Canada et pourra être divulguée au conseil d'administration de Grands Défis Canada.

Veuillez passer en revue soigneusement les renseignements fournis dans les documents de présentation. Si vous avez des inquiétudes concernant la divulgation de renseignements confidentiels ou exclusifs (y compris des renseignements liés à des inventions), veuillez-nous en informer le plus tôt possible et, dans tous les cas, avant la divulgation de ces documents à Grands Défis Canada. Nous vous recommandons également de consulter votre conseiller juridique et de prendre toutes les mesures que vous jugez nécessaires pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous pourriez aussi vérifier si ces renseignements ont une importance critique pour l'évaluation de la proposition ou si d'autres renseignements plus généraux et non confidentiels seraient tout aussi adéquats à cette fin.

Grands Défis Canada tentera de bonne foi de respecter la confidentialité des renseignements reçus dans les documents de présentation, s'ils portent clairement la mention « Confidentiel ». Néanmoins, malgré la qualification de renseignements comme étant « confidentiels », Grands Défis Canada se réserve le droit de divulguer publiquement tous les renseignements contenus dans les documents de présentation, comme l'exige la loi et comme il est nécessaire pour que les co-bailleurs de fonds potentiels, les conseillers et les examinateurs externes (comme les entités gouvernementales) puissent les évaluer, ainsi que la forme et la portée du financement potentiel, conformément aux règlements applicables et à leurs lignes directrices et politiques internes. Grands Défis Canada décline expressément toute responsabilité qui pourrait découler de la divulgation de renseignements confidentiels contenus dans les documents de présentation. Lors de la signature d'une convention de subvention, les candidats retenus auront la possibilité de garder leur nom et/ou leur projet confidentiels.

Avis de confidentialité

Avis de confidentialité Afin de procéder à des examens de diligence raisonnable et à des audits, de gérer et de surveiller la progression d'un accord de subvention, Grands Défis Canada pourra recueillir des renseignements personnels (comme les noms, adresses, antécédents d'emploi, vérifications de dossiers criminels et autres vérifications juridiques lorsque cela est légalement permis) au sujet de certains administrateurs et dirigeants d'une organisation candidate retenue, d'employés, de responsables de projet et d'autres personnes engagées dans le projet avant et pendant la durée de l'accord de subvention. Certains de ces renseignements personnels sont recueillis dans le but de se conformer aux exigences juridiques et politiques applicables à Grands Défis Canada et à ses bailleurs de fonds aux fins de fournir du financement et des services de Grands Défis Canada dans le cadre d'un accord de subvention. Le refus de fournir les renseignements dont GDC a besoin pour mener l'examen de diligence raisonnable légal et contractuel requis pourrait avoir un impact sur la capacité de GDC à accorder du financement et des services, et se traduire par l'impossibilité de conclure un accord de subvention avec vous ou par la résiliation anticipée d'un accord de subvention signé. La [Politique de confidentialité](#) de Grands Défis Canada explique comment Grands Défis Canada recueille, utilise, divulgue et protège les renseignements personnels qu'il reçoit.

5.3 GARANTIE

En déposant les documents de présentation, les candidats déclarent et garantissent à Grands Défis Canada qu'ils ont le droit de fournir les renseignements soumis.

5.4 ACCÈS MONDIAL ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'ÉGARD DE L'INNOVATION FINANCÉE

Les solutions soutenues par ce programme comprennent des technologies, des services, des modèles commerciaux, des connaissances et/ou des produits innovants pour promouvoir la santé mondiale dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Le développement et le déploiement réussis de ces solutions en vue d'assurer un accès significatif pour les personnes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire peuvent nécessiter la participation, le soutien et/ou la collaboration de nombreuses organisations, y compris le secteur privé, les gouvernements et des universités et/ou instituts de recherche à but non lucratif. Par conséquent, dans le cadre de ce programme, nous avons l'intention d'appuyer la formation de partenariats appropriés qui sont essentiels pour combler les besoins urgents en santé mondiale. Les candidats retenus conservent les droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues, y compris les droits auxquels donnent lieu les résultats des projets financés. Grands Défis Canada a toutefois l'intention de veiller à ce que ces droits de propriété intellectuelle soient utilisés et gérés d'une manière compatible avec la réalisation des objectifs du présent programme. La [Politique d'accès mondial](#) de Grands Défis Canada (voir également ci-dessous) guidera notre approche de la propriété intellectuelle, et nous exhortons tous les candidats à considérer leur volonté de soumettre une demande conformément à la [Politique d'accès mondial](#) de Grands Défis Canada, qui pourra être mise à jour de temps à autre.

Les principes directeurs de l'**Accès mondial** sont les suivants :

1. Des solutions révolutionnaires aux défis mondiaux sont rendues accessibles aux personnes qui en ont besoin, en particulier dans les pays à faibles ressources; L'accessibilité englobe à la fois le prix et la disponibilité.
2. Les connaissances acquises grâce à la découverte sont partagées largement et aussi rapidement que possible entre les projets connexes et avec la communauté scientifique mondiale;
3. La commercialisation des produits qui en découlent est encouragée à condition que les deux premiers principes soient respectés.

Les candidats retenus devront :

- a. S'engager à respecter la [Politique d'accès mondial](#) de Grands Défis Canada;
- b. Élaborer un plan d'accès pour rendre leurs innovations réellement accessibles aux gens des pays à revenu faible ou intermédiaire, et
- c. Signer une convention d'accès mondial avec Grands Défis Canada, conformément aux principes directeurs, applicable aux solutions novatrices et aux extrants des projets soutenus par le présent programme. La convention d'accès mondial peut prévoir une licence non exclusive à l'égard des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues (y compris la propriété intellectuelle sous-jacente) et/ou un accord de distribution et de fourniture de produits qui, dans chaque cas, permet à Grands Défis Canada et à ses titulaires de sous-licences de mettre en place et de diffuser des produits, des procédés, des connaissances ou des solutions dans les pays à revenu faible ou intermédiaire où les candidats et leurs partenaires ne sont pas en mesure d'assurer une accessibilité significative.

Les candidats doivent noter que les engagements en matière d'accès mondial énoncés ci-dessus demeurent en vigueur après la fin des activités du projet.

5.5 ACCÈS MONDIAL ET ACCÈS AUX DONNÉES

En plus de l'approche ci-dessus en ce qui a trait à la propriété intellectuelle à l'égard des innovations financées, Grands Défis Canada s'est engagé à optimiser l'utilisation des données pour traduire les connaissances en solutions qui sauvent des vies. En vue d'atteindre cet objectif, les données générées grâce au financement de Grands Défis Canada doivent être largement et rapidement mises à la disposition du milieu de la recherche de Grands Défis Canada et de la communauté plus vaste de la santé mondiale par des méthodes d'accès aux données éthiques et efficaces. Dans l'optique de l'accès mondial, l'accès aux données représente l'application du deuxième principe directeur de la Politique d'accès mondial, qui précise que les connaissances acquises grâce à la découverte sont diffusées aussi largement et rapidement que possible parmi les projets connexes et la communauté scientifique mondiale.

Les principes directeurs de l'**Accès aux données** sont les suivants :

1. Les données anonymisées seront partagées aussi largement et rapidement que possible afin de promouvoir l'innovation et d'optimiser les perspectives de transposition des connaissances en solutions qui sauvent des vies;

2. Le respect de l'attribution, la diversité culturelle, l'intégrité scientifique et la vie privée des gens et des collectivités qui fournissent des données seront prises en considération de manière appropriée dans toutes les activités d'accès aux données;
3. La collecte, la production, le partage et l'utilisation des données seront conformes aux lois, aux règlements et aux normes de conduite éthique de la recherche; et
4. Les personnes et les collectivités qui rendent possible et soutiennent une étude, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, qu'ils soient des participants à la recherche ou des chercheurs, profitent des données dans la mesure du possible.

Les innovateurs sont tenus (1) de s'engager à respecter la Politique d'accès mondial et la Politique d'accès aux données, ci-dessus; (2) de garantir que les droits de propriété intellectuelle, y compris ceux de tiers, n'entravent pas un accès significatif aux innovations et une large diffusion des connaissances; (3) d'élaborer un plan précis pour la mise en œuvre de la Politique d'accès mondial et de la Politique d'accès aux données (le « plan d'action »); et (4) éventuellement, de conclure des accords distincts qui accordent à Grands Défis Canada des droits sur les données du projet, ainsi que certains droits sur les innovations si un accès significatif n'est pas réalisé (la « convention d'accès mondial »).

Les candidats seront tenus d'élaborer et de soumettre un plan d'action qui précise quand et comment les résultats et les publications seront librement accessibles, comment l'accès aux données sera réalisé, ainsi que le calendrier de publication des données.

Au minimum, les « données » désignent les ensembles finals et annotés de données quantitatives et qualitatives et l'information d'accompagnement comme les métadonnées, les tables de codage, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles.

Grands Défis Canada est conscient de la valeur de la propriété intellectuelle et de sa commercialisation, ainsi que des avantages liés à l'utilisation initiale et continue des données, mais non à une utilisation prolongée ou exclusive. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, des lois ou des règlements peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Dans les cas où une justification adéquate est fournie, Grands Défis Canada pourra accorder une dérogation partielle ou complète à l'exigence relative à l'accès aux données.

5.6 POLITIQUE SUR L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Grands Défis Canada a comme politique que la recherche avec des sujets humains, la recherche avec des animaux et la recherche assujettie à des exigences réglementaires supplémentaires doivent se dérouler conformément aux normes d'éthique internationalement reconnues les plus rigoureuses. Pour recevoir des fonds de Grands Défis Canada, initialement et tout au long du déroulement d'un projet de recherche, les chercheurs doivent attester et documenter qu'ils se conforment aux principes et aux normes d'éthique énoncés ci-dessous :

1. La recherche sur des sujets humains doit être menée d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes, le souci du bien-être des gens, des familles et des collectivités, et la justice.
2. La recherche avec des animaux doit se dérouler d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté.
3. Certains projets de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche sur l'ADN recombiné, les biorisques et les organismes génétiquement modifiés, peuvent être assujettis à une réglementation et à une supervision plus rigoureuse.

Bien que non nécessaire pour cette demande et, le cas échéant, selon que cela s'applique à un projet, Grands Défis Canada exigera que, pour chaque lieu où une partie du projet est menée soit par l'organisme candidat, soit par un bénéficiaire subalterne soit par un sous-traitant, toutes les approbations juridiques et réglementaires pour les activités menées soient obtenues avant le début de l'activité réglementée. Nous exigerons également que vous acceptiez de ne faire aucune dépense pour recruter des sujets humains tant que les approbations requises n'auront pas été obtenues auprès des organismes de réglementation et de surveillance de l'éthique. Pour plus de détails, veuillez consulter la [Politique sur l'éthique](#) de Grands Défis Canada.

5.7 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA

La présente demande de propositions s'inscrit dans le cadre d'un programme de subventions discrétionnaires. La présentation d'une demande ne crée pas un engagement contractuel pour Grands Défis Canada d'accorder une subvention à tout candidat et/ou de conclure une relation contractuelle.

De plus, tous les candidats reconnaissent que le programme peut évoluer et que toutes les conditions de la présente demande de propositions sont sujettes à changement. Grands Défis Canada se réserve notamment les droits suivants, à sa seule discrétion et sans préavis :

1. Annuler la présente demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif.
2. Modifier et relancez à nouveau la demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif. La présente demande de propositions est valide à compter du 16 juin 2021 et remplace toute demande de propositions antérieure de même nature. Les termes et conditions de cette demande de propositions s'appliquent à toutes les demandes soumises à partir du 16 juin 2021 et peuvent être remplacés par une demande de propositions révisée dans le futur. Grands Défis Canada recommande de vérifier toute révision de la demande de propositions et/ou de la [FAQ révisée](#) affichée le 20 juillet 2021, avant de soumettre le matériel de candidature.

3. Accepter ou rejeter toute proposition non conforme du fait qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilité, qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives au dépôt d'une proposition et/ou qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives aux coûts admissibles.
4. Ne pas retenir une proposition à la lumière du rendement observé en lien avec une subvention ou un projet antérieur de Grands Défis Canada, ou l'octroi d'une subvention au candidat pour de la recherche identique ou similaire par l'un des partenaires de Grands Défis Canada ou l'un des établissements collaborateurs.
5. Écarter toute proposition à tout moment lorsqu'il y a une indication que la proposition constitue, de quelque façon, un plagiat.
6. Accepter ou rejeter une ou toutes les propositions, quelle que soit la note attribuée à une demande en fonction des critères d'évaluation, avec ou sans fournir d'explication.
7. Attribuer moins de subventions que prévu.
8. Attribuer aux propositions des montants de financement différents, de durées différentes et/ou à des conditions différentes de celles énoncées dans la présente demande de propositions.
9. Vérifier tout renseignement fourni par les candidats en faisant une recherche indépendante ou en communiquant avec des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.
10. Modifier les critères d'admissibilité et d'évaluation en tout temps, y compris mais sans toutefois s'y limiter, les critères appliqués à l'étape du tri, à tout moment.
11. Utiliser la vidéo ou toute autre forme de présentation visuelle employée par les candidats sur le site Web de Grands Défis Canada à des fins de sensibilisation du public.
12. Ne pas fournir de critique ou de rétroaction quant aux raisons pour lesquelles une proposition a ou n'a pas été retenue.
13. Concevoir les subventions de manière à établir des liens avec des partenaires de financement éventuels, y compris des investisseurs du secteur privé.

5.8 COÛTS

Aucun paiement ne sera effectué pour les frais engagés dans la préparation et la présentation d'une proposition en réponse à la demande de propositions. Les frais connexes à la préparation et à la présentation d'une proposition, ainsi que tous les autres frais engagés par les candidats en lien avec l'évaluation de la proposition, sont à la charge exclusive des candidats.

5.9 LOI APPLICABLE

La présente demande de propositions et tout accord qui en résultera seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada qui y sont applicables. Chaque candidat.e convient que tous les différends, actions ou procédures liés à la présente demande de propositions, que ce soit au sujet de l'interprétation, de la validité, de l'exécution ou d'un autre aspect, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario, et chaque candidat.e et Grands Défis Canada reconnaissent irrévocablement la compétence des tribunaux de cette province.

5.10 GESTION DES RISQUES, SÉCURITÉ, ET LUTTE ANTI-TERRORISME ET ANTI-CORRUPTION

Les propositions doivent être conformes à toutes les lois canadiennes pertinentes, ainsi qu'à toutes les lois internationales applicables en matière de lutte contre la corruption et le terrorisme. Aucune personne ou organisation nommée dans les sanctions du Canada ou du Conseil de sécurité des Nations Unies ne recevra pas de financement. Nous pourrions faire des ajouts à cette liste à mesure que d'autres partenaires se joindront au défi.

Les innovateurs doivent gérer les risques matériels.

Les propositions portant sur des projets qui englobent des travaux dans des lieux non sécurisés doivent détailler la manière dont seront gérés les risques sur le plan de la sûreté et de la sécurité auxquels sont exposés les gens et les biens. S'ils sont sélectionnés pour un financement, les innovateurs devront expliquer, au cours des négociations, comment ils éviteront la corruption et le détournement des fonds de leur objectif.

Ainsi, au cours des négociations, les innovateurs seront invités à fournir une description des politiques et des procédures de l'organisation pour traiter les conflits d'intérêts et les irrégularités financières ou autres, y compris, sans s'y limiter, des procédures adéquates pour :

- Exiger de l'organisation et de ses représentants qu'ils déclarent tout intérêt personnel ou financier dans tout aspect des activités financées et exclure cette personne de l'activité concernée;
- Préciser les étapes d'enquête sur une irrégularité; et
- Élaborer un plan d'action opportun et approprié pour récupérer les fonds qui auraient fait l'objet d'une fraude avérée.

Au cours des négociations, les innovateurs devront également fournir une description des politiques et des procédures de l'organisation pour mettre en œuvre des contrôles internes adéquats en vue de prévenir les pots-de-vin, la corruption, la fraude et d'autres cas de détournement de fonds.

ANNEXE A : ADMISSIBILITÉ DES PAYS POUR LES CANDIDATS À L'ACCÈS

Les demandeurs de la catégorie Accès, constitués en société dans l'un des pays énumérés dans la présente annexe, peuvent déposer leur demande.

Pays les moins développés	Autres pays à faibles revenus (RNB par habitant <= à 1 005 \$ en 2016)	Autres pays et territoires à revenu intermédiaire inférieur (RNB par habitant de 1 006 \$ à 3 955 \$ en 2016)	Autres pays et territoires à revenu intermédiaire supérieur (RNB par habitant de 3 956 \$ à 12 235 \$ en 2016)
Afghanistan	République populaire démocratique de Corée	Angola	Albanie
Bangladesh	Zimbabwe	Arménie	Algérie
Bénin		Bolivie	Antigua et Barbade
Bhoutan		Cap-Vert	Argentine
Burkina Faso		Cameroun	Azerbaïdjan
Burundi		Congo	Bélarus
Cambodge		Côte d'Ivoire	Bélize
République centrafricaine		Égypte	Bosnie-Herzégovine
Chad		El Salvador	Botswana
Comores		Eswatini	Brésil
République démocratique du Congo		Géorgie	Chine (République populaire de)
Djibouti		Ghana	Colombie
Érythrée		Guatemala	Costa Rica
Éthiopie		Honduras	Cuba
Gambie		Inde	Dominique
Guinée		Indonésie	République dominicaine
Guinée-Bissau		Jordanie	Équateur
Haïti		Kenya	Guinée équatoriale
Kiribati		Kosovo	Fiji

République démocratique populaire du Laos		Kirghizistan	Gabon
Lesotho		Micronésie	Grenade
Libéria		Moldavie	Guyane
Madagascar		Mongolie	Iran
Malawi		Maroc	Irak
Mali		Nicaragua	Jamaïque
Mauritanie		Nigéria	Kazakhstan
Mozambique		Pakistan	Liban
Birmanie		Papouasie-Nouvelle-Guinée	Libye
Népal		Philippines	Malaisie
Niger		Sri Lanka	Maldives
Rwanda		République arabe syrienne	Îles Marshall
Sao Tomé et Príncipe		Tadjikistan	Île Maurice
Sénégal		Tokelau	Mexique
Sierra Léone		Tunisie	Monténégro
Îles Salomon		Ukraine	Montserrat
Somalie		Ouzbékistan	Namibie
Sud-Soudan		Vanuatu	Nauru
Soudan		Vietnam	Niue
Tanzanie		Cisjordanie et bande de Gaza	Macédoine du Nord
Timor-Oriental			Palau
Togo			Panama
Tuvalu			Paraguay
Ouganda			Pérou
Yémen			Sainte-Hélène
Zambie			Sainte-Lucie

			Saint-Vincent-et-les-Grenadines
			Samoa
			Serbie
			Afrique du Sud
			Suriname
			Thaïlande
			Tonga
			Turquie
			Turkménistan
			Venezuela
			Wallis et Futuna

ANNEXE B : INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS CLES

Grands Défis Canada se concentre sur les innovations qui ont un impact sur le monde réel. À ce titre, les projets financés devront faire état d'un certain nombre de résultats et d'extrants. Ces résultats et produits doivent être mesurables et réalisables d'ici la fin de la période de financement.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des principales mesures de résultats pour l'Initiative OPTions. Il ne s'agit pas d'une liste complète, et tous les projets ne doivent pas nécessairement atteindre tous ces résultats. Si votre projet est financé, les résultats et les produits finaux seront déterminés par l'équipe du projet en consultation avec Grands Défis Canada.

Section A : Innovations axées sur de nouvelles approches visant à accroître l'accès précoce aux produits et services d'avortement existants

Résultat	Indicateur(s) potentiel(s)
Amélioration de l'utilisation des services d'avortement sécurisé	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes, de jeunes filles et de personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses qui ont mené à bien une interruption de grossesse • Nombre de femmes, de jeunes filles et de personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses qui obtiennent des services d'avortement sûrs et légaux (y compris une définition du type de service obtenu, comme le conseil, l'avortement [AMIU ou médical], la gestion des complications et/ou la contraception post-avortement)
Amélioration de la disponibilité des services d'avortement sans risque	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements de santé qui fournissent activement des services d'avortement sans risque grâce au projet • Nombre d'intermédiaires (tels que des agents de santé ou des prestataires de services) mettant en œuvre l'innovation suite à la formation dispensée par le projet
Amélioration des connaissances sur l'avortement sans risque	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant constaté une amélioration mesurable de leurs connaissances sur le lieu et la manière d'accéder à des informations,

	des services et/ou un soutien en matière d'avortement sans risque
Qualité des soins	<p>L'Initiative OPTions encourage les innovateurs à développer des indicateurs qui mesurent la qualité des services et des produits offerts dans le cadre du projet. Ces informations peuvent être utiles pour améliorer les services, s'assurer que les services et les produits répondent aux besoins des clients, et aussi pour que les clients puissent choisir en toute connaissance de cause où obtenir des soins. Les indicateurs qui mesurent la qualité peuvent être différents pour chaque innovation, mais peuvent se concentrer sur les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de retour d'information, de satisfaction et de recommandation des clients • Préparation des intermédiaires formés (tels que les agents de santé ou les prestataires de services) à fournir des services • Capacité des intermédiaires à respecter les normes minimales de soins

Section B : Innovations axées sur le développement de méthodes d'avortement sûres de nouvelle génération

Résultat	Indicateur(s) potentiel(s)
Preuve scientifique de l'existence d'un nouveau médicament, d'une nouvelle formulation, d'un nouvel équipement ou d'une nouvelle procédure pour un avortement sans risque qui apporte une ou plusieurs améliorations significatives par rapport aux méthodes existantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'être administré efficacement à des stades ultérieurs de la gestation • Efficacité de l'interruption de grossesse • Capacité des femmes, des jeunes filles et/ou des personnes ayant des identités sexuelles et de genre diverses à accéder à l'information et à se prendre en charge avec plus d'autonomie et de confidentialité. • Facilité d'observance (par exemple, administration d'un seul comprimé) • Réduction des effets secondaires et de la douleur

	<ul style="list-style-type: none">• Profil de stabilité et disponibilité sur des sites décentralisés• Permissif dans le contexte de cadres réglementaires restrictifs (par exemple, il a d'autres indications primaires)• Bon rapport coût-efficacité
--	---